

Compte-rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du vendredi 19 décembre 2025, 19h30 au club house du tennis club de Vernou la Celle sur Seine

Les adhérents ont été convoqué par mail le 27 novembre 2025 Un pouvoir a été annexé à la convocation de l'A.G.O.

L'ordre du jour était le suivant :

1. Le « petit mot » du Président.
2. Validation du PV de l'AGO du 20 juin 2025.
3. Bilan financier de l'année 2025 (01-01-2025 au 19-12-2025)
4. Modification du règlement intérieur : article 5 : créneaux et lieux de pratique par l'ajout de l'infrastructure « Terrain des Collinettes ».
5. Information sur les compétitions organisées par le club en janvier 2026.
6. Questions diverses

Ont été présents le jour de l'A.G.O.

SORGATO Sylvain, LONGATTE Frédéric, LECONTE Christophe, VARROT Olivier, JENNEPIN Pierre-Alain, ARTAUD Thierry (Président), Pascal DIEU (Trésorier) et BOUILLE Jean-Philippe (secrétaire),
Ont donné pouvoir :

- GARENTE Pierre-Jérôme a donné pouvoir à ARTAUD Thierry
- MARCADET Emmanuel, a donné pouvoir à DIEU Pascal
- ROGER Cécile, a donné pouvoir à LONGATTE Frédéric
- VIGNAT Véronique, a donné pouvoir à VARROT Olivier

Soit 12 adhérents présents ou représentés sur les 22 adhérents affiliés au club avant le 1^{er} septembre 2025,

Ont participé à l'assemblée générale, les nouveaux adhérents suivants (affiliation depuis le 1^{er} septembre 2025)

SORRE Caroline et VINCENT Patricia.

19h45 : Thierry ARTAUD, Président, ouvre la séance en remerciant les adhérents présents et propose de passer au 1^{er} point de l'ordre du jour :

1. Le « petit mot » du Président (rédaction secrétaire)

Thierry ARTAUD remercie les personnes présentes à cette assemblée générale de fin d'année.

Il souligne la belle progression d'inscriptions puisque le club est passé de 22 adhérents à 38, sachant que 5 adhérents n'ont pas renouvelé leur adhésion, le nombre réel de nouveaux adhérents est de 19 dont 6 jeunes.

La présence début septembre 2025 du club sur les forums des Associations à Vernou La Celle, Champagne sur Seine et La Grande Paroisse ont été un plus pour le recrutement.

2. Validation du PV de l'AGO du 20 juin 2025 (rédaction secrétaire)

Le Président demande aux présents s'il se trouve des remarques sur l'AGO du 20 juin 2025 et la rédaction du procès-verbal.

Le Président soumet au vote, à main levée, l'approbation du PV de l'AGO du 20 juin 2025.
(ne peuvent participer au vote que les adhérents affiliés avant le 1^{er} septembre 2025)
12 voix POUR, zéro ABSTENTION, zéro CONTRE.
Le PV de l'AGO du 20 juin 2025 est adopté à l'unanimité

Thierry passe la parole au trésorier pour la présentation du bilan financier de l'année 2025.

3. Bilan financier de l'année 2025 (01-01-2025 au 19-12-2025) (rédaction trésorier)

Pascal DIEU, trésorier, diffuse aux adhérents présents :

- Le bilan financier – papier – de l'exercice 2025. (annexe 1)
- Le bilan financier – papier – pour la période 01-09-2025 au 19-12-2025.

Pascal explique que ce bilan 2025 correspond à l'activité du club pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 19 décembre 2025. Ce bilan est une fusion de la fin de saison 2024-2025 (01-01-2025 au 31-08-2025) avec le début de la saison 2025-2026 (01-09-2025 au 19-12-2025). Ce bilan 2025 permet d'étayer auprès des organismes tiers les demandes de subventions et la tenue comptable de l'activité selon les nouvelles règles effectives au 1^{er} janvier 2025.

Au 1^{er} janvier 2025, le club disposait d'une trésorerie à hauteur de 2402,47 € (deux mille quatre cent deux euros quarante-sept cents). Les recettes au cours de l'année ont été de 13692,44 € (treize mille six cent quatre-vingt-douze euros quarante-quatre cents) et les dépenses de 13740,61 € (treize mille sept cent quarante euros soixante et un cents) soit un résultat négatif de 48,17 € (quarante-huit euros dix-sept cents). Le solde de trésorerie au 18 décembre 2025 est de 2313,49 € (deux mille trois cent treize euros quarante-neuf cents).

Thierry signale qu'il est important d'avoir ce fonds de trésorerie car le club s'est engagé auprès de la Mairie pour investir dans la sécurité du terrain extérieur, notamment l'achat de matériaux pour la construction et l'implantation de gardes le long du grillage posé en avril 2025.

Les achats du début de la saison 2025-2026 s'expliquent comme suit :

- En vue des compétitions 2026, quatre (4) nouvelles cibles type « AVALON lamelles en mousse 135*135*30 » pour remplacer les anciennes cibles en mousse « fawofield » trop dégradées,
- Des poignées d'arc et les branches, des flèches et du matériel d'entretien des arcs et des flèches,
- Les dépenses engagées en vue de l'organisation des compétitions de janvier 2026.

Enfin, le trésorier explique aux adhérents la méthode de quantification des heures de bénévoles (9144,19 €) et dons en nature (591,19 €).

Les « contributions volontaires en nature » (recettes) et les « Emplois des contributions en nature » (dépenses), en bas de bilan s'annulent.

Sur la période 01-01-2025 au 31-08-2025, 411 heures de bénévolat ont été recensées.

Sur la période 01-09-2025 au 19-12-2025, 302 heures de bénévolat ont été recensées.

Les heures de bénévoles sont issues de :

- L'école de tir à l'arc,
- La gestion du club : contacts extérieurs, achats de matériels, d'équipements, entretien du matériel, contacts avec la Mairie et tiers, comptabilité et secrétariat (juridique).
- La création de notre nouvel espace de tir extérieur (pose de grillage), la recherche de devis pour les demandes de subventions sur son aménagement.

Le trésorier informe les adhérents qu'il se tient à la disposition de tout adhérent demandeur d'information complémentaire et qu'un grand livre des charges et produits est consultable.

4. Modification du règlement intérieur : article 5 : créneaux et lieux de pratique par l'ajout de l'infrastructure « Terrain des Collinettes ».

(Rédaction secrétaire)

Pascal diffuse un projet d'annexe n° 4, complément de l'article n°5, additif au règlement intérieur validé par l'AGO du 14 décembre 2024.

Après échanges de points de vue, il est convenu de revoir les conditions d'accès au terrain. Une réécriture de l'annexe 4 sera faite et devra être validée par les Membres de Conseils d'Administration en début 2026.

3

5. Information sur les compétitions organisées par le club en janvier 2026.

(Rédaction secrétaire)

Thierry confirme à l'assemblée que le club sera le support de 2 compétitions :

- Le samedi 24 janvier matin : SPECIAL DEBUTANTS ADULTES
- Le samedi 24 janvier après-midi et le dimanche 25 janvier la journée : le Championnat Départemental 77 JEUNES tir à 18 mètres

Il est convenu qu'un groupe de volontaires se chargera de la remise « au propre » de la ciblerie affectée au gymnase.

Pour les modalités finales d'organisation de ces compétitions, une réunion de travail est prévue pour le samedi 10 janvier 2026, au gymnase sur le créneau 17h00-20h00.

6. Questions diverses (rédaction secrétaire)

Thierry demande s'il y a des questions diverses.

Aucun présent n'a de question à poser.

Thierry clos alors la séance.

20h10 : Tous les points étant abordés, Thierry ARTAUD, clôture la séance et invite les présents autour d'un pot de clôture.

Vernou-La-Celle sur Seine, le 05 janvier 2026,

Le Conseil d'Administration (indiquer NOM et Prénom, signature)

Thierry ARTAUD

Pascal DIEU

BOUILLE Jean-Philippe

LES ARCHERS DES 7 MOULINS

41 rue de la Mairie

77670 VERNOU-LA-CELLE SUR SEINE

Mail : a7moulins@gmail.com

Zone

neutralisée